



DISTRICT SAVOIE FOOTBALL



Assemblée Générale Samedi 12 septembre 2020

LAISSAUD

Salle des Fêtes



B.P. 401 • 73004 CHAMBERY CEDEX • Tél. 04 79 33 84 45 • Port. 06 06 88 69 81
E-mail : district@savoie.fff.fr - Site Internet : <https://savoie.fff.fr>



FC LAISSAUD

FC LAISSAUD

Un club rural de plus de 40 ans



1977

Création du club

1996

Création de l'école de football

2001

1^{er} titre de champion de Savoie 3^{ème} division

2009

1^{er} Label école de football

2010 - 2012

Trois titres de champion de Savoie et trois accessions successives : du jamais vu en Savoie

2013

Renouvellement du label. Embauche d'un salarié

2016

Label Espoir

2019

Renouvellement label Espoir

#FORMATION

#TRAVAILD'ÉQUIPE

#PLAISIR

#CONVIVALITÉ



FC LAISSAUD

- Nombre de licenciés :

220 pour la saison 2019/2020

130 licenciés de moins de 18 ans

40 dirigeants bénévoles

1 salarié diplômé

15 éducateurs diplômés

- Entente avec Montmélian AF et FC La Rochette en catégorie U15 et U17

#FORMATION

#TRAVAILD'ÉQUIPE

#PLAISIR

#CONVIVALITÉ

Assemblée Générale
Samedi 12 SEPTEMBRE 2020
à Laissaud – Salle des Fêtes

ORDRE DU JOUR

8 H 00

Accueil des Clubs

Remise des documents pour la nouvelle saison

Récupération des dotations, des classements «**challenge Carton Bleu** », **ballon d'honneur, divers**

Règlement des cotisations District : 140€

Règlement Secrétariat : 195€

Remise des Documents en vue de l'Election du Comité de Direction pour période quadriennale 2020/2024.

9 H 00

Ouverture de cette Assemblée par le Président du District

Allocution de Monsieur le Président du Club de LAISSAUD FC

Allocution de Monsieur le Maire de LAISSAUD FC

Election des membres du Comité de Direction pour la période quadriennale 2020/2024

Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à MOUTIERS le 22 juin 2019

Approbation des différents Comptes Rendus des Commissions de la saison 2019/2020

Approbation des comptes de la saison 2019/2020

Rapport des Commissaires aux comptes

Présentation du Budget Prévisionnel et des Tarifs 2020/2021

Résultats des Elections des membres du Comité de Direction

Election des représentants du District aux AG de la Ligue

PAUSE DE QUELQUES MINUTES

Examen des vœux posés par le District et les Clubs

Questions Diverses

Prise de parole du Président de LAURAFoot et des différentes Personnalités.

Remise du challenge Robert TARTARAT

Remise des Médailles de LIGUE et de DISTRICT

Allocution et Clôture de l'Assemblée par le Président du District

Présence Obligatoire des clubs
Amende de 140€ en cas d'absence

RAPPORT du SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

STATISTIQUES LICENCES 2019/2020

DISTRICT DE LA SAVOIE

Statistiques par catégorie

	2019		2018		2017	
Libre						
Senior	2806	-4.12 %	2718	-2.3 %	2782	
Senior (0000)	2	100 %	1			
U19 - U18	435	7.94 %	403	-3.82 %	419	
U17 - U16	637	-6.46 %	681	11.64 %	610	
U15 - U14	878	.57 %	873	-3.11 %	901	
U13 - U12	997	-12.93 %	1145	10.74 %	1034	
Football d'animation	2897	-11.49 %	3273	13.14 %	2893	
Senior F	323	-.62 %	325	3.17 %	315	
U18 F - U17 F - U16 F	116	26.09 %	92	15 %	80	
U15 F - U14 F	108	-2.7 %	111	52.05 %	73	
U13 F - U12 F	139	61.63 %	86	16.22 %	74	
Football d'animation F	304	23.08 %	247	19.9 %	206	
Total Libre	9442		9955		9387	
Futsal						
Senior	119	-15 %	140	17.65 %	119	
U19 - U18	6	-40 %	10	42.86 %	7	
U17 - U16	3				1	
Football d'animation			1	-50 %	2	
Senior F			8			
U18 F - U17 F - U16 F			2			
Total Futsal	128		161		129	
Foot Loisir						
Foot Loisir	30	900 %	3			
Total Foot Loisir	30		3			
Fédérale						
Senior (0000)	2					
Total Fédérale	2					
Total Praticants	9602		10119		9516	
Technique						
Régionale	36		36	16.13 %	31	
Régionale (0000)	1		1			
Nationale (0000)	6	20 %	5		5	
Total Technique	43		42		36	
Educateur Fédéral						
Educateur Fédéral	75	5.63 %	71	-2.74 %	73	
Total Educateur Fédéral	75		71		73	
Animateur						
Animateur	37	76.19 %	21	-4.55 %	22	
Total Animateur	37		21		22	
Dirigeant						
Dirigeant	1174	.6 %	1167	-4.11 %	1217	
Dirigeante	224	8.21 %	207	7.25 %	193	
Total Dirigeant	1398		1374		1410	
Arbitre						
Arbitre	137	-8.8 %	147	-5.77 %	156	
Total Arbitre	137		147		156	
Ayant Droit						
Ayant Droit	55	3.77 %	53	-5.36 %	56	
Total Ayant Droit	55		53		56	

COMMISSION TECHNIQUE

L'ensemble de tous ces licenciés est encadré par notre Commission Technique composée de 24 membres issus des clubs. Les niveaux de compétence se décomposent : 3 DES – 15 BEF – 2 BMF - 4 CFF sous la direction du CTD Julien TRANCHANT (DES) -Edouard FROGER (BEF) – et de l'Éducateur Départemental Jimmy JUGLARET (BEF).

Ces Educateurs ont accompli les missions suivantes :

LABEL :

Clubs en démarche : 9 Clubs en démarche dans le label jeunes F.F.F :

USC AIGUEBELLE, CHAMBOTTE, NOVALAISE, LA ROCHETTE, SAINT PIERRE SPORT, ES DRUMETAZ, AIX FC, US LA MOTTE SERVOLEX, US PONTOISE ;

En suivi : 8 clubs engagés dans le label féminin EFF :

AS UGINE, FC NIVOLET, ES TARENTEISE, FC LAISSAUD, FC CHAUTAGNE, MONTMELIAN AF, US CHARTREUSE GUIERS.

FORMATIONS :

Educateurs formés : 132

Formations Modulaires : 48

Gardiens de buts : 13

Formation de mineurs (filles et garçons) : 11

CFF1 : 27

CFF2 : 14

CFF3 : 08

CFF4 : 11

Perfectionnement garçons avec jour de participation :

U13 : 4 Jours avec 100 Joueurs

U14 : 6 Jours avec 50 Joueurs

U15 : 8 Jours avec 60 Joueurs.

Accompagnement des Clubs :

3 Clubs CHALLES SF, UO ALBERTVILLE et AS MONTCEL (section féminine) ont été accompagnés par un technicien du District pour répondre à des problématiques de catégories ou clubs. Selon les besoins, des séances et des réunions ont été mises en place.

Perfectionnement du Foot Féminin avec jours de participation :

U14F / U15F : Août 2019 : 19 joueuses Départemental à ALBERTVILLE

U15F : Stage Régional LAURAFoot : 3 Joueuses

U14F : Stage Régional LAURAFoot : 11 Joueuses

Détection : U16F / U17F : 26 Joueuses : Opération annulée

Développement du FOOT Féminin :

Rentrée du FOOT Féminin : 170 Joueuses avec 10 équipes U11F-U13F et 12 équipes U9F-U10F.

Mise en place d'une pratique régulière :

U9F, U11F, U17F.

4 dates en extérieur.

2 dates en futsal.

Classes à Horaires Aménagés :

12 Collèges à horaires aménagés avec la présence de 300 enfants nécessitant **8 Concours d'entrée.**

2 Lycées à horaires aménagés : 1 Garçon à LOUIS ARMAND – 1 Fille à MONGE

Compte-rendu de la Commission Sportive Féminines, Futsal, Jeunes et Seniors – Saison 2019/2020

Compte tenu de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19, cette saison 2019/2020 restera bien évidemment gravée dans l'histoire du District de Savoie de Football.

Les compétitions n'ont pas pu aller jusqu'à leurs termes, la décision de la FFF a figé les résultats au 13 mars 2020 marquant ainsi la fin de la saison 2019/2020.

La phase de printemps du football d'animation et de football à 11 des jeunes n'aura pas eu le temps de débiter.

La FFF a été contrainte de préciser les règlements afin de pouvoir déterminer les montants et descendants pour les équipes évoluant en football de compétition.

La commission Sportive du District a appliqué les décisions prises par la FFF lors de son COMEX du 16 avril 2020 concernant les modalités de la fin de la saison 2019/2020 arrêtée au 13 mars 2020. Il a été demandé aux Districts de procéder à une seule descente par poule, et pour le nombre de montées par niveau, il a dû être fait application des règlements prévus au début de la saison 2019/2020, conformément au tableau des Montées/ Descentes des Règlements sportifs du District de Savoie.

Aucun titre de champion n'est décerné au titre de la saison 2019/2020.

Pour la saison 2020/2021, les équipes seniors de Cognin Sport et du FC Haute Tarentaise intègrent la R3. En jeunes, l'équipe de l'ES Drumettaz accède en U15 R2 et l'équipe de Saint Pierre d'Albigny en U16 R2. Et enfin, l'équipe du Chambéry Savoie Football intègre le niveau U18 R2.

Cette saison encore, la Savoie n'a pas pu organiser de championnat U20. Nous remercions le District de Haute Savoie pour avoir accueilli nos équipes savoyardes.

Au terme de cette saison, en Futsal et en Féminines aucune équipe n'accédera la saison prochaine en championnat régional.

Globalement, la saison sportive s'est bien déroulée lors de la phase d'automne que ce soit en football d'animation ou de compétition. Nous renouvelons nos remerciements à l'ensemble des clubs pour leur engagement au quotidien pour que les rencontres se déroulent dans les meilleures conditions tout au long de la saison.

Christophe VALENTINO
Président de la Commission Sportive.

RAPPORT de la COMMISSION des DÉLÉGATIONS

- 19 demandes cette saison contre 21 la saison dernière.

6 émanant des clubs

13 émanant de la Commission de Discipline

Si sur le plan relationnel, une rencontre peut vous sembler difficile, n'hésitez pas à faire appel à la Commission. Mais prenez bonne note que votre demande doit arriver au District le lundi précédent votre rencontre.

Merci à toutes et à tous les délégués de District ou de Ligue ou F.F.F. qui ont rempli leur mission avec sérieux et rendez-vous à la saison prochaine.

Le Président de la Commission,
Alain SALINO.

RAPPORT de la COMMISSION de DISCIPLINE

La quatrième saison de la commission de discipline du District de Savoie Football s'achève à la trêve sur une demi-saison pour cause de COVID 19.

Cette commission composée de 9 membres a œuvré cette année dans de bonne condition.
Nous déplorons la démission de Michelle BOUVET et nous accueillons à sa place Pierrette CATANIA.

Cette année encore nous avons appliqués les barèmes de référence augmentant des peines concernant les actes de violence voulue par la FFF dans ses statuts et règlements 2019/2020.

En effet, le barème de référence disciplinaire actualisé en 2018/2019 va dans le sens des statuts aggravés existant déjà dans les plupart des ligues et district.

Il y est réaffirmé la volonté de lutter contre les actes qui nuisent aux valeurs du football, par l'augmentation de certaines sanctions de référence pour les infractions les plus graves :

- **A l'encontre des officiels**
- **A l'encontre de l'intégrité physique des personnes**
- **En dehors des rencontres.**

La commission de discipline s'attache à maintenir une certaine cohérence, dans le prononcé des sanctions, même si tous les cas diffèrent, nous essayons de garder une homogénéité pour les sanctions infligées dans des cas similaires et d'appliquer le barème de référence, en fonction des circonstances atténuantes ou aggravantes.

Au sein de la commission, les débats sont animés, parfois un peu long au gout de certains, les prononcés le sont à la majorité des présents, aucune décision n'est unilatérale.

Nous rappelons également car certains ne sont pas ou peu informés, que lors d'une convocation à audition, les présidents de club sont convoqués de droit, sans invitation personnelle.

Nous avons sollicité l'instructeur indépendant à 6 reprises

Les cartons

- Jaunes pour la saison écoulée sont au nombre de **2215**
- rouges, ils sont au nombre de **156**

Les sanctions

- de 4 matchs sont au nombre de **31**
- de 5 matchs sont au nombre de **4**
- 7 matchs sont au nombre de **3**
- 10 matchs au nombre de **2**
- 12 matchs au nombre de **1**
- 15 matchs au nombre de **1**
- de 3 mois à 9 mois sont au nombre de **2**
- matchs arrêtés sont au nombre de **1**
- 2 ans de suspension ferme **1**

Nous constatons également qu'il y a **10** dossiers de cartons rouges sans rapport d'arbitre, rapports arrivés hors délai **4**

*Il est stipulé avant de signer la tablette, il y a un onglet obligatoire à valider : « **Avoir pris connaissance** »*

C'est pour cela que nous rappelons aux capitaines d'équipes et aux dirigeants qu'ils doivent impérativement vérifier les faits de jeux sur la tablette après un match avant de la signer et éventuellement de faire rectifier par l'arbitre les erreurs qu'ils auraient constatées.

Nous rappelons aussi que notre rôle n'est pas seulement de sanctionner, mais également de renseigner et conseiller les clubs, n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des difficultés ou des besoins d'explications concernant les dossiers.

*Les rapports sont consultables **le lundi à partir de 18h00** au District de Savoie en présence d'un membre de la commission de discipline.*

Je finirai ce bilan de fin de saison en remerciant les membres de la commission de discipline pour leur dévouement, leur sérieux et leur engagement tout au long de la saison.

Nous sommes tous partant pour une nouvelle mandature.

Je remercie également, Sylvie et Ghislaine nos deux sympathiques et compétentes secrétaires

Bonnes vacances à tous

*Le Président
P.ELHOMBRE*

RAPPORT de la COMMISSION des RÈGLEMENTS

J'ai le plaisir de vous présenter le compte-rendu de la saison 2019/2020.

Compte tenu de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19, ce bilan n'est pas comparable aux années précédentes.

La Commission des Règlements s'est réunie 7 fois au cours de la saison pour statuer sur les différents entre clubs, en fonction des Règlements en vigueur et elle n'a fait que les appliquer.

Voici le détail des 10 dossiers, en baisse par rapport à la saison précédente

Compétitions	Réserves avant match	Réclamation après match	Evocation
<u>Championnats</u>			
Seniors	5	/	1
Jeunes	1	/	/
Féminines	1	/	/
<u>Coupes</u>			
Seniors	2	/	/
Jeunes	/	/	/
Féminines	/	/	/
TOTAL	9	0	1
<u>Décisions prises</u>			
Réclamations rejetées	1		
Résultats confirmés	5		
Matches perdus par pénalité	4		
TOTAL	10		

Le Président de la Commission,
René SAILÉ.

RAPPORT de la COMMISSION d'APPEL

Appel Réglementaire

5 dossiers :

1 classé sans suite

1 irrecevable

3 infirmés

Appel Disciplinaire

7 dossiers :

3 infirmés

3 infirmés en partie

1 confirmé

Merci aux membres des 2 commissions pour leurs implications et leur sérieux.

Un grand merci au secrétaire Christophe Valentino pour tout le travail de secrétariat dont les convocations, l'élaboration des comptes rendus d'audition ainsi que la qualité de ceux-ci.

Je souhaite à tous les clubs une très bonne saison 2020/2021 en souhaitant qu'elle puisse se dérouler dans de très bonne condition.

**Le Président de la Commission,
Maurice BILLAUD.**

RAPPORT de la COMMISSION des ARBITRES

Compte rendu d'exercice Saison 2019 - 2020

Dans le contexte sanitaire de notre pays que nous connaissons tous, le confinement nous a obligés à annuler réunions, manifestations et autres au sein du fonctionnement de la commission des arbitres, du fait de la pandémie.

Nous avons malgré tout, organisé deux sessions de formation école d'arbitrage pour un effectif de 30 arbitres stagiaires, reçus.

Malgré le nombre conséquent d'arbitres stagiaires reçu à l'examen, nous faisons un triste bilan.

10 demandes de licence n'ont pas été enregistrés, nous pouvons comprendre que l'arrêt des compétitions n'a pas été favorable au bon suivi, mais quand on sait que certains stagiaires étaient de l'école d'octobre. Que dire, c'est vraiment anormal.

Nous enregistrons une baisse des licences (135 pour 148 la saison dernière). Malgré les efforts de clubs qui nous proposent, des candidats, on va vers une baisse des effectifs en général.

Nous connaissons tous, certains de nos problèmes de la fonction.

Face à la banalisation des violences verbales et à l'irruption de cas de violences physiques dans le football amateur, les arbitres ont tendance à se lasser. « Le terrain, c'est comme un défouloir »

C'est de plus en plus difficile pour certains de nos jeunes arbitres et même leurs parents qui les accompagnent, ne comprennent pas de voir de tels comportements de violence (physique ou verbale) lors des rencontres.

Des acteurs importants de la violence et des incivilités dans le sport.

-Le joueur, par son comportement, participe à la prévention ou à la violence lors d'une rencontre. Il assume une grande responsabilité morale vis-à-vis des spectateurs, et surtout l'image donnée à nos jeunes sportifs.

-L'entraîneur, l'éducateur, jouent un rôle essentiel dans l'éducation sportive et citoyenne des jeunes joueurs. Un des remparts à la violence dans le sport reste bien entendu l'éducation (apprentissage des règles, l'agressivité contenue).

-Le parent qui accompagne son enfant joueur, peut par la passion qui l'anime et la réussite sportive de son enfant, créer une ambiance de comportements inciviques et violents.

-Les supporters qui planifient la violence, dont l'attachement au club a dévié progressivement vers un soutien violent. Aujourd'hui des matchs dénués de toute rivalité historique, avec des actes de violences et de délinquance gratuits. D'abord spontanée, provoquée par une défaite ou une erreur d'arbitrage, cette violence est désormais préméditée, systématique et indépendante des événements du match.

Constat qui impose de trouver les solutions le plus rapidement possible et cela n'est pas évident.

Pour finir ce bilan, nous, Commission des Arbitres sommes conscients de nos obligations et nos responsabilités envers vous les clubs, mais ce que nous nous attendons de vous clubs, c'est d'aider vos arbitres ou candidats dans leur fonction d'Arbitre.

La Commission de Discipline, nous a signalé un manquement administratif arbitral considérable (absence de rapport disciplinaire, erreur sur feuille de match, etc). Nous donnerons des consignes dans ce sens pour l'amélioration souhaitée dans la gestion.

Pour la gestion sportive « arbitrage », Il est à mettre à l'honneur, le travail, de tous les membres de la commission départementale d'arbitrage lors de la saison 2019-2020.

Remerciements de l'investissement des accompagnateurs et observateurs pour l'arbitrage Savoyard, au cours de la saison,

**Le Président Commission des Arbitres de Savoie
M. Daniel DESMARIEUX**

RAPPORT de la COMMISSION F.A.F.A.

Cette saison, 6 dossiers ont été traités pour demander une subvention auprès du F.A.F.A. (Fond d'Aide au Football Amateur) pour financement d'installations sportives.

BOURG ST MAURICE renforcement, amélioration d'un terrain en pelouse naturelle
Subvention demandée : 20 000 €

AIGUEBELLE création d'un éclairage pour classement Fédéral niveau 5
Subvention demandée : 10 410 €

CHAMOUX création d'un éclairage pour classement Fédéral niveau 5
Subvention demandée : 13 330 €

YENNE création d'un club house
Subvention demandée : 2 400 €

BRISON ST INNOCENT Éclairage terrain d'entraînement
Subvention demandée : 9 300 €

Tous ces dossiers ont reçu Favorable en commission Fédérale.

De plus, une subvention de 20 000 € a été octroyée pour l'acquisition d'un véhicule au club de FUTSAL BOURGET UNITED.

IMPORTANT

Tous les dossiers doivent obligatoirement transiter par le District qui émet son avis avant de le transmettre à la Commission Régionale qui émettra, à son tour, un avis avant de le transmettre à la Commission Fédérale qui elle, émet un avis définitif.

Vous trouverez, en pages suivantes, un tableau récapitulatif des projets donnant droit à une subvention.

**Le Président de la Commission F.A.F.A.,
Jean-Paul THENIS.**



FICHE PRATIQUE DES MODALITÉS DE FINANCEMENT DES DISPOSITIFS F.A.F.A. 2018-2019

F.A.F.A. ÉQUIPEMENT		
	Nature du projet	Aide
01	Création d'un « Club House » (Espace clos et couvert de convivialité en dur ou en construction modulaire d'une surface mini. de 25 m ² avec présence d'un point d'eau EC/EF avec évier)	Aide jusqu'à 30% du coût plafonnée à 20.000 € (1) (2)
02	Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires ou locaux pour un classement Fédéral (Niveau de classement Installation : 6 minimum ou niveau Futsal 4 minimum)	Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20.000 € (1) (2)
03	Création ou mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral (Niveau de classement éclairage : E5 minimum ou EFutsal 3 minimum) Remplacement par des projecteurs LED (Niveau E5 minimum)	Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 15.000 € (1) (2)
04	Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral	Aide jusqu'à 50% du coût plafonnée à 5.000 € par projet (1)
05	Création d'un terrain de grands jeux en pelouse naturelle ou pelouse naturelle renforcée (Niveau de classement Installation : 6 minimum sans obligation d'éclairage)	Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20.000 € (1) (2)
06	Renforcement / Amélioration d'un terrain en pelouse naturelle (Niveau de classement Installation : 5 minimum sans obligation d'éclairage) • Drainage de fond et/ou de surface et/ou • Arrosage intégré et/ou • Mise en conformité pour un passage de l'aire de jeu à 105m*68m	Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20.000 € (1)
07	Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique (Niveau de classement Installation : 6 SYE minimum avec niveau de classement Éclairage : EFootA11 minimum si l'éclairage est existant – E5 minimum si c'est une création)	Aide jusqu'à 10% du coût plafonnée à 50.000 € (1) (2)
08	Changement du revêtement gazon synthétique sur un terrain de grands jeux éclairé (Niveau de classement Installation : 6 SYE minimum avec niveau de classement Éclairage : EFootA11 minimum si l'éclairage est existant – E5 minimum si c'est une création)	Aide jusqu'à 10% du coût plafonnée à 20.000 € (1) (2)



09	Mise en conformité d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique éclairé par une extension de l'aire de jeu à 105 mètres * 68 mètres (avec dégagements réglementaires) (Niveau classement Installation : 6 SYE minimum avec niveau classement éclairage EFootA11 minimum si l'éclairage est existant – E5 minimum si c'est une création)	Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20.000 € (1)
10	Création d'un terrain de Football à 8 contre 8, éclairé, en gazon synthétique (Niveau Foot A8 SYE avec éclairage : éclairage moyen horizontal minimum de 100 lux avec un coefficient d'uniformité minimum de 0,40).	Aide jusqu'à 10% du coût plafonnée à 25.000 € (1) (2)
11	Projet ne donnant pas obligatoirement lieu à un classement fédéral (Exemples : Terrains de jeux y compris terrains réduits, éclairage pour un terrain d'entraînement, vestiaires aux superficies non réglementaires, Club House situé sur une installation non classée)	Aide jusqu'à 50% du coût plafonnée à 10.000 € (1)
12	Autres projets dits « innovants » (Exemples : Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments (tribunes, vestiaires, club house,...) afin de les alimenter en électricité / Installation d'un réseau de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des terrains / Création d'un terrain multisports couvert...)	Pas de plafond (1)
13	Création d'un terrain de foot5 éclairé en gazon synthétique avec palissades (conforme au cahier des charges technique fédéral relatif à la réalisation d'un terrain de Foot5)	Aide forfaitaire de 30.000 € dans la limite de 50% du coût des travaux (3)
14	Mise en place d'un revêtement multisports extérieur éclairé pour une installation de Futsal (niveau de classement : FUTSAL 4 minimum et conforme au cahier des charges technique fédéral relatif à la réalisation d'un terrain de Futsal extérieur)	Aide forfaitaire de 20.000 € dans la limite de 50% du coût des travaux (3)
15	Création d'un terrain de Beach Soccer permanent conforme aux Lois du Jeu de Beach Soccer de la F.I.F.A.	Aide forfaitaire de 15.000 € dans la limite de 50% du coût des travaux (3)

(1) Une bonification de l'aide de 10% sur le montant calculé initialement et prise sur l'enveloppe régionale sera à accorder aux projets en Zone de Revitalisation Rurale et Quartiers Prioritaires de la ville.

(2) Une bonification de l'aide de 20% sur le montant calculé initialement, prise sur une enveloppe nationale, pourra être accordée aux projets de création (uniquement) s'inscrivant dans le cadre du plan d'héritage de la Coupe du Monde de la FIFA 2019.

(3) Les natures de projets 13, 14 et 15 sont des dispositifs nationaux. Leur plafond ne peut donc être sujet à une modification régionale.



F.A.F.A. TRANSPORT (Clubs)	
Nature du projet	Aide
Acquisition d'un / de véhicule(s) de transport	Aide jusqu'à 50% du coût (véhicule(s) neuf(s)) Aide jusqu'à 30% du coût (véhicule(s) d'occasion) plafonnée à 20.000 € (Quel que soit le nombre de véhicules)

RAPPORT de la COMMISSION PROGRAMME ÉDUCATIF FÉDÉRAL

Pour cette saison 2019-2020, le PEF a connu une bonne première partie de saison sur les engagements clubs (30 clubs engagés) et le nombre de fiches actions réalisé. (47 fiches actions)

Sur cette phase d'Automne, 15 clubs différents ont au moins envoyés une fiche action.

Ce chiffre montre que le PEF fait partie d'un projet important au sein des clubs.

Suite à la crise sanitaire, le district via la commission à PEF, n'a pas pu remettre en place « L'action du mois » sur la deuxième partie de saison. Cette valorisation sera remise en place en Janvier 2021.

Pour cette nouvelle saison, la commission reste disponible pour les clubs qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche. Pour rappel, TOUS les clubs sont éligibles au PEF.

Une réunion de rentrée aura lieu sur le mois d'octobre pour les clubs désirants avoir des informations sur ce projet.

Enfin, les fiches actions des clubs sont consultables sur le site du district dans l'onglet « Technique » puis « PEF ».

**Réfèrent technicien,
Jimmy JUGLARET.**

Vœux Questions Diverses

VŒUX DISTRICT

Vœu Commission Sportive Futsal

Texte actuel

Article 4. : Qualifications

Tout joueur doit être titulaire d'une licence délivrée par la F.F.F et avoir des délais de qualification réglementaires.

Le joueur ayant participé à 5 rencontres et plus en championnats de Ligue et nationaux (toutes compétitions confondues) ne pourra participer à ce Championnat de Savoie. Le nombre de joueurs ayant disputé moins de cinq rencontres de championnat de Ligue et National n'est pas limité.

4-1 Pour participer à l'épreuve, les joueurs doivent être régulièrement qualifiés pour leur club à la date de la rencontre et être autorisés à participer en catégorie seniors ou U18, U19.

4-2 Un joueur ne peut participer au championnat futsal de Savoie que pour un seul club toutes compétitions futsal confondues (District, Ligue et National). La participation des joueurs titulaires d'une double licence, d'une licence portant cachet Mutation ou licenciés après le 31 janvier n'est pas limité dans les compétitions pratiques de football diversifié du niveau B.

Proposition de modification du règlement :

Tout joueur doit être titulaire d'une licence délivrée par la F.F.F et avoir des délais de qualification réglementaires.

Le joueur ayant participé à 5 rencontres et plus en championnats de Ligue et nationaux (toutes compétitions confondues) ne pourra participer à ce Championnat de Savoie. Le nombre de joueurs ayant disputé moins de cinq rencontres de championnat de Ligue et National n'est pas limité. [à supprimer]

4-1 Pour participer à l'épreuve, les joueurs doivent être régulièrement qualifiés pour leur club à la date de la rencontre et être autorisés à participer en catégorie seniors ou U18, U19.

4-2 Un joueur ne peut participer au championnat futsal de Savoie que pour un seul club toutes compétitions futsal confondues (District, Ligue et National). La participation des joueurs titulaires d'une double licence, d'une licence portant cachet Mutation ou licenciés après le 31 janvier n'est pas limité dans les compétitions pratiques de football diversifié du niveau B.

VŒUX des CLUBS

U.S.GRIGNON

Afin de rendre plus attractifs les divers Championnats Séniors de D4 et D5, ne serait-il pas judicieux que ces poules soient composées de 14 équipes (2 poules de D4 à 14 équipes et une seule poule de D5 à 14 équipes). Au lieu de voir un championnat de 12 poules de 8 qui n'intéresse guère les joueurs et dirigeants... Sachant et qui plus est que ces équipes participent peu aux diverses Coupes et que des journées de championnat pourraient également être jouées pendant ces diverses journées.

FUTSAL BOURGET UNITED

Objet : Demande de modification du règlement de la Coupe de Savoie Challenge DUPUY et de la Coupe RAFFIN, pour que les clubs futsal puissent y participer.

Le règlement des Coupes pour le Challenge DUPUY et la Coupe Raffin indique respectivement dans leur Article 2 – Engagements :

- **Challenge DUPUY** « Que ce challenge est ouvert uniquement aux équipes premières disputant un championnat de District et aux équipes réserves disputant un championnat de District, mais dont l'équipe première dispute un championnat de Ligue. Les engagements sont automatiques et gratuits pour tous les clubs dont une équipe dispute un championnat de Savoie Seniors ».

- **Coupe RAFFIN** « Que cette épreuve est ouverte uniquement aux équipes de RÉSERVES ou TROISIÈMES des clubs disputant le Challenge Dupuy, Coupe de Savoie. Les engagements sont automatiques et gratuits pour tous les clubs ».

A aucun moment il n'est précisé que ces Coupes sont réservées aux équipes de foot à 11. Il est seulement dit qu'elles sont ouvertes aux équipes premières pour l'une et aux équipes réserves pour l'autre, disputant un championnat de District, sans autre précision.

Les deux équipes de futsal de notre association remplissent ces critères : elles participent à un championnat organisé par le District de Savoie et de ce fait doivent pouvoir participer à ces coupes.

De plus, le règlement de la Coupe de Savoie Futsal Seniors, dans son Article 3 / Engagements, permettent aux clubs pratiquant le foot à 11, affiliés au District de Savoie de Football, à statut amateur ou indépendant et à jour de leur cotisation, de participer, à la coupe de Savoie Futsal, à raison d'une équipe maximum par club et par catégorie jeunes... et seniors masculin et féminin ».

Nous nous interrogeons sur le fait que les clubs de foot à 11 ont le droit de participer à la Coupe de Savoie Futsal et qu'à l'inverse il n'en soit pas de même pour la participation aux Coupes DUPUY et RAFFIN pour les clubs futsal.

Pour ces raisons nous vous demandons de bien vouloir soumettre notre vœu lors de l'assemblée générale du District du 12 septembre 2020 :

A savoir la modification du règlement de la Coupe de Savoie Challenge DUPUY et Coupe RAFFIN en intégrant la possibilité de participation des clubs de futsal.

QUESTIONS DIVERSES

FUTSAL BOURGET UNITED

Objet : Demande de proratisations de la somme de 70€, correspondant à la participation des clubs pour l'Emploi de l'Éducateur Technique.

Concernant la cotisation annuelle de 70€ due par l'ensemble des clubs au titre de la participation au financement de l'Éducateur technique, pourquoi ne pourrait-on pas tenir compte du nombre de licenciés de chaque club pour fixer le montant de cette participation ?

La raison de cette demande est que certaines associations ne comptent que très peu de licenciés (une trentaine) et ont donc une petite trésorerie. Ce montant de 70€ représente un coût important pour ces petits clubs et encore plus pour la saison à venir à cause de la crise sanitaire qui a empêché l'organisation de certaines manifestations, sources de recettes importantes.

Certes, cette demande de cotisation avait été proposée aux clubs présents lors d'une précédente assemblée générale et votée à la majorité des présents. Personnellement, je n'avais pas pris conscience de l'impact que cette décision allait avoir sur notre trésorerie. Même si nous pouvons bénéficier de l'aide de cet éducateur, cette somme est non négligeable pour notre petite association.

MÉDAILLES de LIGUE

Saison 2019/2020

sur proposition du District de Savoie de Football, le Comité Directeur de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes a décidé d'attribuer les médailles suivantes

Médaille VERMEIL

Alain BOYER	CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL
Gilles HUNSTEDT	DISTRICT

Médaille ARGENT

Laurence VIGIN	ESVV
Lionel TROLLIET	FC BELLE ETOILE MERCURY
Claude XAIS	DISTRICT
Gilles DONNAZ	FC BEAUFORTIN
Jérôme SPADA	DISTRICT

Médaille FEDERALE ARGENT

Serge COHEN	DISTRICT
Pascal ELHOMBRE	DISTRICT



MÉDAILLES de DISTRICT

Saison 2019/2020

OR

Ghislaine RAYNAL	District
Francis MOREL BIRON	US CHARTREUSE GUIERS
Saïd SERBI	PORTUGAIS CROIX ROUGE

ARGENT

Sandrine BERTRAND	AS BRISON ST INNOCENT
Magalie JUILLARD	District
Aymar ISSA	ASS JEUNES DE MAYOTTE
Orlando ARCHIDIACONO	FC CHAUTAGNE
José CARVALHO	PORTUGAIS CROIX ROUGE
Jaime COELHO PINTO	PORTUGAIS CROIX ROUGE
David CHAMIOT METRAL	MONTMELIAN
Cédric YSARD	FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE

3 Médailles pour le Club de Portugais Croix Rouge (anniversaire du club 40 ans)



Assemblée Générale
Samedi 12 septembre 2020

TRESORERIE

TARIFS

<u>Objet</u>	<u>Prix</u>
Cotisations District	140,00
Participation au Secrétariat	195,00
Participation au salaire du 3 ^{ème} technicien	70,00
<u>Championnats : Engagements</u>	
D1 (Excellence), D2 (Promotion d'Excellence), D3 (1 ^{ère} Division)	140,00
D4 (2 ^{ème} Division), D5 (3 ^{ème} Division), Féminines, Futsal	105,00
U19 Juniors, U17 Cadets, U15 Minimes	26,00
U13 Benjamins, U11 Pupilles, U9 Poussins	gratuit
Foot Loisirs	gratuit
Coupes	gratuit
<u>Réclamations</u>	
Appui de réserve en commission ou évocation	30,00
Autres frais lors d'une procédure disciplinaire ou réglementaire	80,00
<u>Amendes</u>	
Absence non motivée suite à convocation (par personne absente)	35,00
Absence à l'assemblée générale (par club)	140,00
Absence à l'assemblée générale des jeunes	52,00
Non-retour de la fiche de renseignements (par club) et engagement d'équipe	35,00
Résultat non transmis sur internet (par rencontre, feuille de match version papier et FMI)	
Le dimanche à 20 heures	9,00
Résultat non transmis sur internet (par rencontre, feuille de match version papier et FMI)	
Sous 48 heures	35,00
Paieement en retard des sommes dues	50,00
Frais de relance paiement en retard	35,00
Non-retour classeur technique	70,00
Frais administratif de report de convocation	35,00
Absence injustifiée ou non motivée de la FMI	35,00
Par licence manquante en rencontre officielle	6,00
Par licence manquante en rencontre officielle joueur foot réduit	3,00
Feuille de match en retard	6,00
Feuille de match incomplète ou non conforme	6,00
Brassard délégué absent	6,00
Feuille de match ou tout autre document demandé non parvenu	35,00
Changement d'horaire, de date, ou de terrain sans avertir la commission	35,00
Absence délégué sur la feuille de match	35,00
Participation de joueur, dirigeant, assujetti non licencié <i>ou suspendu</i>	
à un plateau ou à un match	75,00
Non déclaration préalable d'un tournoi pour homologation	75,00
Tournoi non homologué et organisé par un club contre avis de la commission	175,00
Frais refonte calendriers :	
Seniors, Féminines, Futsal	75,00
Jeunes	50,00
Tricherie terrain impraticable	175,00
Terrain non tracé ou mal aménagé	35,00
Non recours au délégué de secteur	15,00
Coupe : absence du port des maillots officiels par match	100,00
Absence responsable plateau	35,00
Dirigeant assujetti éducateur expulsé	45,00
Amende forfaitaire à arbitre si absence lors d'un contrôle	50,00

Objet prohibé (chiens, pyrotechniques...)	175,00
Menaces ou insultes sur les réseaux sociaux	175,00
Propos racistes envers un officiel, <i>un joueur ou un dirigeant</i>	175,00
Joueur expulsé	45,00
Seconde expulsion et suivantes	70,00
Avertissement	9,00
Rappel à l'ordre	9,00
Avertissement suivi de sanction ferme	45,00
Non accompagnement de l'arbitre	70,00
Bousculade à arbitre	175,00
Coups à arbitre	260,00
Match arrêté	175,00
Abandon de terrain	175,00
Mauvaise police sur le terrain	175,00
Mauvaise tenue du public	175,00
Conduite inconvenante du public	85,00
Comportement excessif du public	35,00
Courrier recommandé non retiré	35,00
Frais de dossier pour dossier soumis à instruction	60,00
Présence d'un joueur non qualifié sur la feuille de match	30,00
Présence d'un dirigeant non qualifié sur la feuille de match	30,00
Amende au club pour absence d'un joueur à une sélection	52,00
Mauvaise tenue d'une équipe avant, pendant et après la rencontre	85,00
Mise hors compétition d'une équipe suite à décision disciplinaire	200,00
Non présentation de licence à la date demandée	35,00
Falsification d'une feuille de match	175,00
Fraude sur identité ou licence	175,00
Ouverture d'un dossier contre un joueur suspendu participant à une rencontre	175,00
Ouverture d'un dossier par licence manquante	6,00

Par match perdu par forfait Seniors

1 ^{er} forfait	175,00
2 ^{ème} forfait	205,00
Forfait général	260,00

Par match perdu par forfait Féminines Seniors

1 ^{er} forfait	35,00
2 ^{ème} forfait	50,00
3 ^{ème} forfait	150,00

Par match perdu par forfait U19 Juniors

- plusieurs poules :

1 ^{er} forfait	85,00
2 ^{ème} forfait	140,00
Forfait général	175,00

Par match perdu par forfait U15 Minimes, U17 Cadets, Corps, Futsal

1 ^{er} forfait	52,00
2 ^{ème} forfait	69,00
Forfait général	85,00

Par match perdu par forfait Foot Animation

1 ^{er} forfait	35,00
2 ^{ème} forfait	35,00
Forfait général	52,00

Forfaits après formation des poules

Seniors	175,00
U19 Juniors	85,00
U15 Minimes, U17 Cadets, U13 Benjamins, U11 Pupilles, U9 Poussins	52,00

Non déplacement sur un plateau de foot à 8 et foot d'animation

U13 Benjamins, U11 Pupilles, U9 Poussins, Féminines,	35,00
Somme à payer par les clubs fautifs aux clubs adverses du plateau : Km x 2,00 €	2,00

Forfait en Coupes :

Seniors, U19 Juniors	85,00
U15 Minimes, U17 Cadets	52,00
U13 Benjamins, U11 Pupilles	17,00

Indemnités de forfait au club recevant

Seniors, U19 Juniors	85,00
Jeunes : U15 Minimes, U17 Cadets	50,00

Prix du kilomètre lors des forfaits

2,00

Prix du kilomètre pour match à rejouer pour terrain impraticable

2,00

Prix du kilomètre lors de terrain suspendu

2,00

Prix du kilomètre lorsqu'une rencontre est déplacée sur un autre terrain que celui du club recevant

2,00

Visite installations éclairage terrain

gratuit

Label

gratuit

Stages :

- Formation modulaire, avec repas du midi	75,00
- Formation arbitrage	60,00
- <i>J.A.T. (formation modulaire Mineur)</i>	80,00

	<u>Sans hébergement</u>	<u>Stages sur 2 x 2 jours</u>	<u>Stages sur 4 jours consécutifs</u>
- <i>C.F.F. 1, C.F.F. 2, C.F.F. 3, C.F.F. 4 (*)</i>	160,00	190,00	210,00
- Educateur gardien de but	75,00		

(*) dont 30 € de frais de dossier définitivement acquis, dont 100 € de frais pédagogiques

Tarifs pour les formations pour des licenciés hors département : (tarifs doublés)

Certification :	35,00
Certification Hors département :	50,00

En cas d'amende pour forfait, les clubs doivent obligatoirement transmettre tous les chèques au district, libellés au district, même pour d'autres clubs.

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL 2020/2021

District de Savoie de Football	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
	30/06/21 12	30/06/20 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUES DE SERVICES	168 200,00	175 160,00	-6 960,00	-3,97
70610000 COTISATIONS CLUBS	8 260,00	8 820,00	-560,00	-6,35
70610100 FORFAITS	3 400,00	4 500,00	-1 100,00	-24,44
70610500 PARTENARIATS ET DONS	31 000,00	34 000,00	-3 000,00	-8,82
70610600 AMENDES LICENCES MANQUANTES	0,00	400,00	-400,00	-100,00
70610700 RECLAMATIONS	500,00	1 000,00	-500,00	-50,00
70610800 FRAIS DE DOSSIER	240,00	240,00	0,00	0,00
70610900 AMENDES DISCIPLINE	55 000,00	58 000,00	-3 000,00	-5,17
70611000 AMENDES REGLEMENTS	100,00	100,00	0,00	0,00
70611200 COTISATIONS SECRETARIAT	11 500,00	12 000,00	-500,00	-4,17
70611300 AMENDES RESULTATS NON SAISIS	200,00	200,00	0,00	0,00
70611400 AMENDES STATUT ARBITRAGE	900,00	1 700,00	-800,00	-47,06
70611500 AMENDES ABSENCES AG	0,00	0,00	0,00	0,00
70611600 AMENDES ARBITRES	200,00	200,00	0,00	0,00
70612000 AMENDES DIVERSES	1 700,00	1 700,00	0,00	0,00
70613000 FRAIS REFONTE CALENDRIER	100,00	100,00	0,00	0,00
70614000 CAISSE SOLIDARITE ARBITRES	1 400,00	1 200,00	200,00	138,10
70800000 PRODUITS DIVERS	5 000,00	2 100,00	2 900,00	138,10
70810000 ENGAGEMENTS SENIORS	13 000,00	15 000,00	-2 000,00	-13,33
70810200 ENGAGEMENTS JEUNES	5 500,00	5 500,00	0,00	0,00
70810300 PARTICIPATION ADJOINT	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00
70810300 TECHNIQUE	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00
70859999 PARTICIPATION STAGES	23 500,00	22 000,00	1 500,00	6,82
70860500 PART. FORMATIONS MODULAIRES	600,00	600,00	0,00	0,00
70860999 PARTICIP. CANDIDATS ARBITRES	1 900,00	1 700,00	200,00	11,76
70863000 REFACTURATION LIVRES ARBITRES	200,00	100,00	100,00	100,00
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	168 200,00	175 160,00	-6 960,00	-3,97
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	263 966,00	226 000,00	37 966,00	16,80
74000000 SUBVENTION D'ETAT (chômage partiel)	3 000,00	14 500,00	-11 500,00	0,00
74010000 SUBVENTION CONSEIL GENERAL	26 500,00	26 500,00	0,00	0,00
74015000 SUBVENTION CLASSES FOOT CG73	20 000,00	18 500,00	1 500,00	8,11
74020000 SUBVENTION LIGUE	50 000,00	49 500,00	500,00	1,01
74030000 SUBVENTION DDJS	18 000,00	14 000,00	4 000,00	28,57
74040000 SUBVENTION FFF	56 000,00	52 000,00	4 000,00	7,69
74041000 SUB. FFF CONTRAT OBJECTIF	51 000,00	51 000,00	0,00	0,00
74042000 FOND SOLIDARITE FEDERATION	39 466,00			
74050000 SUBVENTIONS DIVERSES			0,00	
REPRISES ET TRANSFERTS DE CHARGES	500,00	500,00	0,00	0,00
79100000 TRANSFERT CHARGE EXPLOITATION	500,00	500,00	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS	500,00	500,00	0,00	0,00
75810000 PRODUITS DIVERS DE GESTION	500,00	500,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	433 166,00	402 160,00	31 006,00	7,71

ACHATS MATIERES PREMIERES ET AUTRES	55 300,00	58 800,00	-3 500,00	-5,95
60100000 ANNUAIRES			0,00	
60110000 RECOMPENSES DIVERSES	16 000,00	16 000,00	0,00	0,00
60111000 RECOMPENSES COUPES	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00
60112000 RECOMPENSES FUTSAL	1 500,00	1 800,00	-300,00	-16,67
60114000 RECOMPENSES ARBITRES	500,00	500,00	0,00	0,00
60115000 RECOMPENSES CARTON BLEU	8 000,00	10 000,00	-2 000,00	-20,00
60116000 BALLONS D'HONNEUR	3 500,00	4 500,00	-1 000,00	-22,22
60120000 MEDAILLES	300,00	500,00	-200,00	-40,00
60125000 FAIR PLAY	7 500,00	7 500,00	0,00	0,00
60130000 JOURNEE DES BENEVOLES	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	257 816,00	193 500,00	64 316,00	33,24
60631000 ACH. EQUIP. COMM. TECHNIQUE	500,00	5 000,00	-4 500,00	-90,00
60631500 DOTATION CLASSES FOOT	15 000,00	14 500,00	500,00	3,45
60632000 ACH. PETIT MATERIEL	1 000,00	2 000,00	-1 000,00	-50,00
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 000,00	2 700,00	-700,00	-25,93
60641000 TRAVAUX D'IMPRIMERIE	2 100,00	3 000,00	-900,00	-30,00
61100000 SOUS-TRAITANCE GENERALE	200,00	400,00	-200,00	-50,00
61350000 LOCATIONS DIVERSES	500,00	700,00	-200,00	-28,57
61351000 LOCATIONS PHOTOCOPIEUR	3 400,00	3 200,00	200,00	6,25
61400000 CHARGES LOCATIVES	5 000,00	5 500,00	-500,00	-9,09
61503000 ENTRETIEN DE MATERIEL	200,00	200,00	0,00	0,00
61505000 LAVAGE MAILLOTS	2 000,00	2 500,00	-500,00	-20,00
61565000 SAUVEGARDE INFORMATIQUE	1 200,00	750,00	450,00	60,00
61600000 ASSURANCE	400,00	350,00	50,00	14,29
61830000 DOCUMENTATION	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00
61850000 STAGES COMM. TECHNIQUE	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00
61851000 STAGES ARBITRES	4 500,00	4 100,00	400,00	9,76
62110000 SECRETARIAT CDOSS	20 000,00	23 000,00	-3 000,00	-13,04
62120000 HON. PSA	700,00	650,00	50,00	7,69
62250000 HONORAIRES	50,00	50,00	0,00	0,00
62260000 HON. COMMISSAIRE AUX COMPTES	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00
62381000 SUBVENTIONS CLASSES FOOT	13 000,00	13 000,00	0,00	0,00
62384000 SUBVENTIONS FUTSAL	500,00	1 000,00	-500,00	-50,00
62385000 SUBVENTIONS JOURNEES ACCUEIL	3 400,00	3 200,00	200,00	6,25
62440000 DEPL. COMITE DIRECTEUR	5 600,00	5 600,00	0,00	0,00
62440300 DEPL. ARBITRES	4 900,00	4 900,00	0,00	0,00
62440700 DEPL. COMM. DES COUPES	400,00	400,00	0,00	0,00
62440800 DEPL. COMM. DELEGATION	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00
62441000 DEPL. COMM. FEMININES	1 300,00	1 600,00	-300,00	-18,75
62441300 DEPL. COMM. FUTSAL	700,00	700,00	0,00	0,00
62441500 DEPL. COMM. DES JEUNES	500,00	500,00	0,00	0,00
62441600 DEPL. COMM. MEDICALE	150,00	150,00	0,00	0,00
62442000 DEPL. COMM. TECHNIQUE	12 000,00	11 500,00	500,00	4,35
62442100 DEPL. COMM. TERRAINS & FAFA	1 500,00	2 000,00	-500,00	-25,00
62442500 DEPL. TECHNICIENS SALARIES	9 000,00	9 000,00	0,00	0,00
62443000 DEPL. ACCOMPAGN. ARBITRES	7 000,00	7 000,00	0,00	0,00
62443500 DEPL. CLASSES FOOT	5 500,00	5 000,00	500,00	10,00
62570000 MISSIONS RECEPTIONS	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00
62600000 TELEPHONE	2 300,00	2 300,00	0,00	0,00
62610000 AFFRANCHISSEMENTS	2 500,00	3 200,00	-700,00	-21,88
62710000 COMMISSIONS BANCAIRES	150,00	150,00	0,00	0,00
62716000 AIDE STRUCTURATION DES CLUBS	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00
62718000 FD SOLIDARITE DISTRICT COVID 19	35 500,00			
62719000 FD SOLIDARITE FEDERATION	39 466,00			
62810000 COTISATIONS	700,00	700,00	0,00	0,00
62811000 DONS	0,00	0,00	0,00	

IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 900,00	1 500,00	2 400,00	160,00
63110000 TAXE SUR LES SALAIRES	0,00	0,00	0,00	
IMPOTS	1 500,00			
63330000 FORMATION CONTINUE	2 400,00	1 500,00	900,00	60,00
SALAIRES ET TRAITEMENTS	111 000,00	109 000,00	2 000,00	1,83
64100000 SALAIRE BRUT	111 000,00	109 000,00	2 000,00	1,83
CHARGES SOCIALES	41 700,00	42 800,00	-1 100,00	-2,57
64510000 COTIS. URSSAF + POLE EMPLOI	34 000,00	34 000,00	0,00	0,00
64530000 COTISATIONS RETRAITES IREC	5 000,00	6 600,00	-1 600,00	-24,24
64540000 COTISATIONS PREVOYANCE	2 200,00	1 700,00	500,00	29,41
64750000 PHARMACIE + MEDECINE TRAV.	500,00	500,00	0,00	0,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOB.	3 400,00	3 000,00	400,00	13,33
68110000 DOT. AUX AMORTISSEMENTS	3 400,00	3 000,00	400,00	13,33
AUTRES CHARGES	1 950,00	650,00	1 300,00	200,00
65400000 PERTES /CREANCES IRRECOUV.	0,00	0,00	0,00	
65810000 CHARGES DIV. GES. COURANTES	650,00	650,00	0,00	0,00
68153000 PROVISIONS RETRAITES	1 300,00		1 300,00	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	475 066,00	409 250,00	65 816,00	16,08
RESULTAT D'EXPLOITATION	-41 900,00	-7 090,00	-34 810,00	490,97
PRODUITS AUTRES VAL. MOB.	500,00	700,00	-200,00	-28,57
76220000 INTERETS COMPTE SUR LIVRET	500,00	700,00	-200,00	-28,57
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	6 000,00	11 500,00	-5 500,00	-47,83
76400000 PRODUIT - TITRES DE PLACEMENTS	6 000,00	11 500,00	-5 500,00	-47,83
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	6 500,00	12 200,00	-5 700,00	-46,72
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	0,00	0,00	0,00	
66160000 INTERETS BANCAIRES		0,00	0,00	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	
RESULTAT FINANCIER	6 500,00	12 200,00	-5 700,00	-46,72
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-35 400,00	5 110,00	-40 510,00	
CHARGES EXCEP. SUR OPE. DE GESTION	0,00	0,00	0,00	
67200000 CHARGES SUR EXE. ANTERIEURS	0,00	0,00	0,00	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES PRODUITS	439 666,00	414 360,00	25 306,00	6,11
TOTAL DES CHARGES	475 066,00	409 250,00	65 816,00	16,08
RESULTAT	-35 400,00	5 110,00	-40 510,00	